

« L'Acquis URBAN »

Utiliser les bonnes pratiques des villes
dans le cadre de la Politique Européenne de Cohésion



*Déclaration commune des villes et des acteurs URBAN
lors de la Conférence Européenne "URBAN Future"
des 8 et 9 juin 2005 à Saarbrücken (Allemagne)*



AVANT-PROPOS

Pour une large intégration de « l'Acquis URBAN » dans les programmes de financement traditionnel de l'UE

Les dix années d'expérience de l'Initiative Communautaire URBAN I et II ont prouvé à travers toute l'Europe que l'approche du développement urbain intégré, multisectoriel et participatif contribue efficacement à la stabilisation des quartiers urbains en détresse.

En décembre 2003, le Réseau URBAN France et le Réseau URBAN Allemand-Autrichien, avec 40 villes URBAN de 10 États-membres différents, ont élaboré la « Déclaration de Strasbourg », appelée « Acquis URBAN », qui illustre les principaux critères de l'approche URBAN,. Aujourd'hui, une large intégration de l'approche URBAN dans les trois nouveaux Objectifs de la future politique de Cohésion de l'UE est un préalable essentiel pour la mise en place effective de la « dimension urbaine » durant la prochaine période de financement.

Vus le potentiel et le rôle important des villes dans le développement régional et la cohésion du territoire de l'UE et vus les problèmes actuels des zones urbaines, l'engagement financier de l'Union auprès des villes doit être plus conséquent, tant de par le nombre de villes retenues que de l'enveloppe financière attribuée.

Les États-membres doivent reconnaître la valeur ajoutée de "l'Acquis URBAN" et intégrer cette approche pour tous les futurs programmes de financement européens.

Par ailleurs, les conditions administratives pour la mise en œuvre des futurs programmes urbains doivent être optimisées. Lors de la prochaine période de financement, les villes souhaitent également disposer d'un interlocuteur en charge des problématiques urbaines distinct de la Commission Européenne.

Au total, les acteurs URBAN de toute l'Europe adhèrent aux propositions de la Commission relatives au champ urbain, comme définies dans le 3ème Rapport sur la Cohésion du 18 février 2004 et dans l'avant-projet relatif au Règlement sur les Fonds structurels du 14 juillet 2004. Dans celui-ci, la Commission met l'accent sur l'aide fournie par des stratégies intégrées et participatives pour lutter contre la forte concentration des problèmes sociaux, environnementaux et économiques touchant les zones urbaines.

Les acteurs URBAN sont attentifs à ce que la dimension urbaine soit réellement prise en compte par tous les États-membres et ils plaident, ainsi, pour l'intégration obligatoire d'un "volet urbain" dans le règlement des Fonds structurels. Par ailleurs, nous insistons sur le fait que « l'Acquis URBAN » devra être maintenu dans son intégralité durant la prochaine période de financement, conformément aux nouveaux objectifs de l'UE fixés à Lisbonne et à Göteborg. Pour réaliser cet objectif nous proposons une réserve financière d'un minimum de 10% du budget total pour les politiques urbaines, complétant les trois priorités « attractivité », « connaissance et innovation » ainsi que « emploi » déclinées ci-dessous.



Avec presque 300 participants venant de 22 pays membres, la Conférence Européenne « URBAN Future » a réunit tous les acteurs importants de l'Initiative Communautaire URBAN au niveau local, régional, national et européen pour témoigner des résultats et expériences relatifs à URBAN. Ainsi, la valeur ajoutée spécifique de « l'Acquis URBAN » ainsi que ses principes de base ont fait l'objet de démonstrations et de discussions. Sur cette base, une déclaration commune a été adoptée et présentée au Commissaire en charge de la politique régionale, Mme Danuta Hübner ainsi qu'à l'assemblée, composée de techniciens et autres décideurs nationaux et européens. Parallèlement, un communiqué a été envoyé aux autorités nationales et régionales afin qu'elles intègrent « l'Acquis URBAN » dans la nouvelle période de financement en attribuant à la dimension urbaine les fonds appropriés.



LA DÉCLARATION COMMUNE DE SAARBRÜCKEN

Pour un maintien de la valeur ajoutée de « l'Acquis URBAN » dans la future Politique de Cohésion.

Les éléments suivants sont les facteurs du succès de « l'Acquis URBAN ». Pour cette raison, ils doivent être préservés et renforcés au sein des futurs programmes de Fonds structurels.

1) *L'Approche Intégrée URBAN*

L'approche intégrée et multisectorielle, élément crucial du succès de URBAN, doit être conservée. Concrètement cela se traduit par des mesures pour un renouvellement urbain physique et l'adaptation d'infrastructures locales visant à modifier des situations économiques, démographiques et écologiques. Ces mesures doivent être accompagnées en outre d'une promotion économique et de l'emploi ainsi que de mesures en faveur de l'intégration sociale, de l'éducation et de la formation, de la culture, des loisirs et de l'environnement. Enfin, les objectifs horizontaux, comme l'intégration et le maintien de l'égalité hommes-femmes constituent un point cardinal de toutes les activités.

Afin de parvenir à un processus de développement urbain global, les types d'actions du développement urbain doivent être aussi souples que possible y compris en ce qui concerne l'éligibilité.

Afin de **rendre les villes attractives, intégratives, viables et compétitives**, les interventions au niveau local doivent inclure des mesures dans les champs d'action suivants :

- Synergie entre les emplois, le développement économique et la concurrence (par ex. : en renforçant l'esprit d'entreprise et le développement économique, les partenariats entre les entreprises locales, les entités publiques et semi-publiques, en favorisant l'aptitude des entreprises à innover, en encourageant les services commerciaux locaux, en soutenant l'apprentissage, la formation scolaire et extrascolaire ainsi que l'intégration des personnes défavorisées sur le marché du travail) ;
- Protection de l'environnement (par ex. : planification et gestion urbaines permanentes, éco-technologies, consommation d'une énergie efficace et non-polluante, transport écologique et efficace, préservation des ressources naturelles) ;
- Intégration des groupes défavorisés de la population (par ex. : en offrant des services sanitaires et sociaux locaux appropriés, en intégrant des minorités ethniques, en améliorant les offres de loisirs et distractions) ;
- Revitalisation urbaine physique (par ex. : en restructurant les friches urbaines (industrielles ou autres) dégradées ; en préservant et en utilisant le patrimoine culturel, en réinvestissant dans les sites abandonnés ; en adaptant les infrastructures de base suite aux changements sociaux, économiques, démographiques et écologiques).



- Les interventions urbaines doivent s'inscrire dans le cadre d'un **développement urbain intégré** comprenant une analyse poussée *ex ante* de la situation socio-économique, une stratégie adaptée et des objectifs de développement, des priorités concrètes d'actions, l'affectation de moyens financiers ainsi que des structures et procédures de mise en oeuvre. Ce concept de développement urbain intégré doit prendre en considération les perspectives futures de développement de la zone urbaine concernée et être assez souple pour permettre des ajustements ultérieurs en fonction des besoins déterminés par les acteurs et les citoyens locaux.

Étant donné l'orientation de la Politique Européenne de Cohésion vis-à-vis des **objectifs de Lisbonne et de Göteborg**, les concepts du développement urbain doivent être conçus de sorte qu'un équilibre entre la concurrence économique, la cohésion sociale et la préservation écologique soit atteint. Mais pas seulement ; il s'agit aussi de contribuer à la croissance économique, à la concurrence, à l'innovation et à la création d'emplois ainsi qu'à la préservation écologique et à une réduction des risques écologiques.

Cependant, la dimension urbaine doit réellement se concentrer sur le niveau local en soutenant plus particulièrement les petites et moyennes entreprises afin qu'elles soient plus compétitives et novatrices, en renforçant l'esprit d'entreprise des personnes et en proposant des formations et qualifications adaptées aux besoins des habitants. De plus, un enjeu majeur pour les zones urbaines en difficulté est le développement de meilleures connexions physiques et immatérielles avec l'ensemble du territoire urbain (p.ex. par des systèmes de transport efficaces ou par l'accès à la société de la connaissance).

Les mesures urbaines de la Politique européenne de Cohésion doivent préserver la possibilité **d'adopter des démarches innovatrices**, notamment en ce qui concerne les nouveaux outils de la gestion urbaine et de la gouvernance. Cela signifie d'une part qu'il faut continuer de tester des approches innovantes et d'autre part, que les projets doivent attester de leur valeur ajoutée par rapport au financement national classique.

2) Gouvernance URBAN – Partenariat efficace entre gestion et administration

Pour la mise en oeuvre des approches multisectorielles et intégrées financées par l'UE, **de nouveaux instruments de gestion et de gouvernance urbaines**, expérimentés positivement dans le cadre d'URBAN, sont nécessaires. Ceci implique une coopération et une coordination horizontale et verticale.

Pour la mise en oeuvre administrative des mesures urbaines financées par l'UE, des modèles efficaces et viables **attribuant davantage de responsabilités aux acteurs locaux** doivent être établis. En prenant en compte les différents systèmes administratifs de chacun des États-membres, **les compétences doivent être partagées en partenariat** entre les gouvernements nationaux et régionaux d'une part et les villes correspondantes d'autre part, de manière à garantir, tout d'abord, une gestion des problèmes par les autorités locales, et



ensuite, la prise en charge du programme général par les gouvernements nationaux ou régionaux.

La coordination institutionnelle doit respecter le rôle stratégique des villes dans le domaine du développement territorial. Pour cela, les villes devront être en position de pouvoir contribuer non seulement à l'élaboration du Cadre Stratégique National, mais aussi aux programmes régionaux, nationaux et transnationaux. De cette façon, le principe de subsidiarité sera respecté d'une manière intelligente et coopérative, non seulement en ce qui concerne la gestion des programmes, mais aussi s'agissant de leur élaboration.

La **participation des citoyens et l'implication des acteurs locaux** doivent être intensifiées en visant une approche « bottom-up » réelle. Cet approche participative peut considérablement renforcer la démocratie locale et donc surmonter le scepticisme croissant des habitants envers les institutions administratives et politiques. Dans ce contexte, l'implication de partenaires privés et financiers (par ex. PPP) est une question importante si l'on considère la situation financière critique des budgets publics. Afin d'encourager davantage d'acteurs privés à investir dans des activités de régénération urbaine, il est toutefois fondamental de **rendre le financement privé éligible**.

L'évaluation et le contrôle qui allaient de paire avec les programmes URBAN et qui permettaient de vérifier les résultats et les impacts des opérations, et si nécessaire pour adapter les stratégies, représentent une valeur ajoutée considérable. Sachant le bénéfice que l'on peut retirer d'un tel dispositif, ce principe de base doit être conservé afin d'obtenir un instrument pouvant être adapté aux situations changeantes.

Les **systèmes administratifs et de contrôle** des programmes URBAN sont bien trop complexes et demandent beaucoup trop de temps, ce qui peut causer une certaine inefficacité, des pertes frictionnelles, des retards ou des barrières inutiles pour les projets sensibles. Par conséquent, les structures et procédures administratives doivent être considérablement simplifiées afin d'améliorer l'utilisation des fonds. C'est pourquoi tous les niveaux de l'administration en cause doivent s'engager à réduire les problèmes administratifs.

Le « **principe monofonds** », qui a été couronné de succès lors de son application dans URBAN II, doit être conservé, alors que la part financière des mesures initialement affecté au FSE (Fonds social européen) doit être rendu plus souple par rapport aux propositions de la Commission.

Tous les **règlements administratifs et financiers** doivent être rédigés de façon plus claire et transparente et plus ciblée afin que des directives concernant un programme ou un projet soient adressées directement aux personnes concernées.



3) Sélection des villes et des zones éligibles – Concentration des zones d'une ville et perspective régionale

La **sélection des villes** et des quartiers doit être réalisée au moyen de **critères socio-économiques clairs et transparents** orientés sur des expériences URBAN et à l'aide d'une **procédure de sélection complète** en fonction du système administratif de chaque Etat-membre, des objectifs régionaux, de la taille de la ville et des problèmes urbains spécifiques de celle-ci.

La **concentration des ressources et des compétences** sur des zones urbaines clairement définies et fortement défavorisées doit être conservée afin d'atteindre une meilleure efficacité et visibilité. Toutefois, ce principe doit être appliqué plus soupagement et parfois modifié en prenant en compte les possibilités de coopération entre la ville et sa périphérie, voire entre des groupes d'agglomérations dans les plus grandes régions. Par ailleurs, les mesures urbaines ne doivent pas se limiter simplement à la ville mais s'inscrire dans une perspective ville-région, car la résolution de certains problèmes urbains doit se faire à échelle régionale.

4) Mise en réseau, échange d'expériences et évaluation pour l'amélioration des approches du développement urbain.

Pour être en mesure de développer de façon continue des instruments de développement urbain intégré supplémentaires et de garder une dynamique nationale et européenne au niveau de la gestion des programmes urbains, il faut intensifier les initiatives pour **l'échange d'expériences et de connaissances**, pour la **capitalisation des connaissances acquises** et pour **l'évaluation** des différentes approches et méthodes

Dans ce processus de mise en réseaux et de coopération, des **réseaux nationaux** doivent être totalement impliqués étant donné qu'ils sont les plus aptes à la capitalisation des expériences acquises dans différents pays et qu'ils peuvent assurer le financement national des problèmes de développement urbain européen. Par conséquent, il est absolument nécessaire de maintenir ou de mettre en oeuvre des structures de mise en réseau nationale entre les différents Etats concernés par le développement urbain financé par l'Europe.

Basée sur l'expérience et le réel succès du programme URBACT, une « **entité** » **générale européenne** regroupant toutes les activités nationales, supportant le réseau européen et les activités de coopération des villes ainsi que la capitalisation des connaissances dans le domaine du développement urbain intégré doit être constituée.

Engagement pour « l'Acquis URBAN » et le Développement d'idées et de concepts concrets

Il doit en résulter une approche programmatique et cohérente, financée par les programmes régionaux / nationaux de l'UE et qui couvre tous les aspects mentionnés, qui combine et définit les différents objectifs des programmes actuels dans un sens large.



Pour conclure, les acteurs URBAN mettent en avant les **cinq principaux points suivants** :

- 1) La dimension urbaine doit être obligatoirement intégrée dans les fonds structurels et ne doit pas seulement être une option. Elle doit faire partie des Directives de l'Union pour la Politique de Cohésion – représentant une priorité spécifique avec une réserve financière minimum de 10% – et des Cadres de référence stratégiques nationaux accompagnés des programmes opérationnels.
- 2) En raison des moyens financiers limités, d'une efficacité et d'une visibilité plus importantes, les interventions urbaines devront se concentrer sur des quartiers urbains géographiquement délimités et défavorisés. Toutefois, eu égard aux objectifs de Lisbonne, nous devons veiller, à travers les projets développés, à encourager ces territoires à devenir plus compétitifs et plus novateurs.
- 3) Lors de la définition du champs d'action dans différents documents stratégiques et programmatiques, « l'Acquis URBAN » doit être pris intégralement en considération.
- 4) Les acteurs locaux doivent être directement impliqués dans le développement et la mise en place des mesures urbaines afin d'obtenir une meilleure efficacité et visibilité et une meilleure orientation des problèmes locaux et des ressources des citoyens.
- 5) Comme toutes les villes n'ont pas la chance de participer aux programmes financés par l'UE, il faut prévoir un soutien plus important de la part des réseaux européens et nationaux et des échanges pour rassembler les meilleures expériences et les étendre à toute l'Union.

Afin de préserver l'efficacité et le succès de « l'Acquis URBAN », tous les acteurs au niveau national, régional et surtout municipal sont invités à participer activement au débat en cours et à faire part de leurs propres positions, idées et concepts.

Parce que des mesures urbaines spécifiques permettent un espace européen socialement équilibré et écologiquement préservé et une meilleure concurrence, l'approche intégrée doit être maintenue.

Enfin, seules des discussions en amont, intensives et parallèles au processus de préparation, peuvent garantir que dès 2007 des mesures de développement urbain intégré seront présentes dans le cadre des programmes des Fonds structurels de l'UE et débiteront en temps voulu.